



MUTATIONS SAISON 2016 → 2017

Vous avez l'obligation de remplir le triptyque pour toutes les mutations,
accompagné du montant des frais par chèque établi à l'ordre « FFPJP CD78 ».

Elle doit impérativement être effective avant le 31 décembre 2016

(suivant décisions du Comité Directeur, entérinées au Congrès de Montluçon)

Les prix que vous devez percevoir, **dès le 21 novembre 2016**, pour toutes les mutations des licenciés Senior et Junior et cadet dernière année, féminin et masculin sont :

- **Pour une mutation interne 30.00 €** dont 10 € pour la FFPJP (pas de changement) & 20 € pour le comité
- **Pour une mutation externe 50.00 €** dont 20 € pour la FFPJP (pas de changement), 20 € pour le Comité (pas de changement) & 10 € pour le Comité Directeur Ile de France.

Toutes les mutations « seniors & vétérans masculins ou féminins », sont payantes, ainsi que celles des juniors passant seniors **quel que soit le motif.**

- si une année sans licence : mutation interne gratuite et mutation externe payante.
- si au moins deux années sans licence : mutation interne et externe gratuites.

2 1 1 - Pour les mutations internes

Les mutations internes suite à un changement de club **après une ou plusieurs années sabbatiques** sont gratuites pour l'année 2017. Donc pas de changement.

2 1 2 - Pour les mutations externes

Les mutations externes **après une année sabbatique ou plusieurs années sabbatiques** sont payantes.

Exemples

- Un licencié (senior ou junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2015 et qui n'a pas pris de licence en 2016, et qui reprend une licence en 2017 en changeant de club dans le même département, la mutation est gratuite aux conditions citées ci-dessus
- Un licencié (senior ou junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2013 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2014, 2015 et 2016, et qui reprend une licence en 2017, en changeant de club dans son comité, la mutation est gratuite.
- Un licencié (senior ou junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2015 et qui n'a pas pris de licence en 2016, et qui reprend une licence en 2017 en changeant de club hors du département, la mutation est payante aux conditions citées ci-dessus.
- Un licencié (senior ou junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2013 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2014, 2015 et 2016, et qui reprend une licence en 2017, en changeant de club et de comité, la mutation est payante.

Le Président de l'Association quittée et non les joueurs, doit alors :

- 1) **compléter** soigneusement le triptyque pour accord (Visa et Cachet de l'Association).
- 2) **adresser dans tous les cas, aussitôt au Comité et avant le 8 janvier 2017, date butoir :**
 - **les volets n° 1 blancs dans tous les cas avec les chèques correspondants :**
 - **les volets n° 2 roses pour les mutations hors département.** Ceux-ci seront renvoyés par le Comité après accord, à l'adresse du joueur, indiquée clairement sur ce feuillet.
- 3) **Pour une mutation interne, remettre au joueur le feuillet rose directement avec son visa et le cachet du Club.** Ce joueur remettra ce feuillet à son nouveau club.
- 4) **Conserver dans tous les cas le volet n° 3 jaune.**